MAI 2019

AGIR

LE MAGAZINE DE L'ENTRAIDE PROTESTANTE SUISSE

HEKS EPER

BÉNÉVOLAT
S'ENGAGER POUR LES RÉFUGIÉS

SOCIÉTÉ CIVILE
La solidarité condamnable?

HONDURAS
Un pays à vendre

ENGAGÉ·E·S POUR LES RÉFUGIÉES !

© EPER/ Patrick Gilliéron Lopreno

Magaly Hanselmann
Directrice Suisse romande

Tendre la main est l'un des gestes les plus naturels au monde. La notion d'entraide vient de cet élan qui nous pousse à venir en aide à une personne en difficulté, tout simplement. C'est celui de femmes et d'hommes qui, au hasard d'une rencontre, agissent avec le cœur.

Dans un monde marqué par une instabilité, une individualisation et une numérisation croissantes, l'engagement citoyen et la mobilisation de la société civile sont les conditions d'un recentrage sur l'humain.

Dans cette recherche d'authenticité et de dignité humaine, le thème de l'asile est central. Bien sûr il aurait mieux valu, pour les personnes réfugiées, qu'elles n'aient jamais eu à quitter la sécurité de leur foyer et qu'elles soient ainsi forcées à l'exil.

Nombre sont celles et ceux qui souhaitent s'engager pour l'infime proportion des personnes qui ont trouvé refuge en Suisse. C'est le résultat d'un sondage mené au niveau fédéral par l'EPER auprès de 1000 personnes représentatives. Plus de 60 % de la population suisse a déjà des contacts personnels avec des personnes réfugiées et un tiers s'engage bénévolement pour eux. L'étude a montré qu'une personne sur trois souhaiterait agir bénévolement en leur faveur, 10 % au moyen d'une plate-forme électronique.

Notre outil www.engagez.vous.ch répond donc à un réel besoin. C'est une façon adéquate d'élargir et de valoriser les engagements civils et associatifs existants et de créer des liens sociaux. Régulièrement mis à jour, il recense une vaste série d'activités, triées selon de multiples critères (thème, code postal, mot-clé, organisations, date…) et permet à toute personne de trouver un moyen de s'engager près de chez soi.

DOSSIER SPÉCIAL

Engagés pour les réfugiés

4 *Bénévolat avec les réfugiés, un apport mutuel*

6 *L'invitée Clémence Demay : « La société civile contrebalance les défaillances du système politique »*

8 *Bénévole un jour, bénévole toujours !*

10 *Engagement civique pour les réfugiés*

DANS CE NUMÉRO

3 Aide humanitaire
Cuisines et fruits pour les réfugiés rohingyas

11 Philanthropie
Un testament change des destinées

12 Développement des communautés rurales
Honduras, un pays à vendre

16 Révision de la loi sur l'asile
Quid de la restructuration de l'asile ?

18 Transparence
Des temps difficiles pour l'EPER

19 Bilan annuel

20 Brèves

AGIR N° 34
MAI 2019
ISSN 2235-0772
Paraît 4 fois par an

COUVERTURE PHOTO
Corina Flühmann : Hildegard Schmutz apprend l'allemand à Bodour Kelsani

ÉDITEUR
Entraide Protestante Suisse (EPER)

RESPONSABLE
Olivier Graz

RÉDACTION
Joëlle Herren Laufer

PHOTOS
Anne Geiger

GRAPHISME ET ILLUSTRATIONS
superhuit.ch

IMPRESSION
Jordi Belp

TRADUCTION
Nassima Rahmani

TIRAGE
15 100 exemplaires

ABONNEMENT
CHF 10 déduits une fois par an de vos dons

ADRESSE
Chemin de Bérée 4A
Case postale 536
1001 Lausanne
Téléphone 021 613 40 70
Fax 021 617 26 26
www.eper.ch
info@eper.ch

CP POUR LES DONS
10-1390-5

CUISINES ET FRUITS POUR LES ROHINGYAS

Texte : Anne-Marie Fuchslunger
Photo : Paul Jeffrey

Depuis août 2017, ils ont été plus de 700 000 – hommes, femmes et enfants rohingyas – à quitter leur foyer en Birmanie, pour chercher refuge au Bangladesh. Les violences envers eux étaient telles que leur seule option a été la fuite vers un pays voisin.

Actuellement, dans le camp de Jamtoli, 50 000 Rohingyas vivent dans des huttes « provisoires » de bambou et de plastique. La situation en Birmanie ne leur permet pas un retour sur leurs terres.

La population, de cette région de forêts et de rizières, principalement des agriculteurs, a quintuplé. Tout l'écosystème a été affecté. Les forêts, jusqu'ici gérées avec beaucoup de soin, ont été déboisées pour établir les camps. Et, puis le bois des arbres à servi de combustible pour la cuisine des réfugiés. Dès lors, les conflits avec la population locale se sont multipliés.

La saison de la mousson, avec ses pluies et ses vents tempétueux, a provoqué de gros dégâts : les chemins sont devenus boueux, l'eau a dévalé entre les abris de fortune qui menaçaient de s'effondrer.

Afin d'éviter le recours au bois, l'EPER a construit des cuisines communautaires. A l'extérieur, les familles ont planté des courges aux feuilles comestibles.

Cette année, l'EPER s'est donné pour mission d'améliorer l'accès à l'eau potable et aux installations sanitaires pour le village adjacent, ainsi que d'améliorer le système de drainage, de construire des canaux et d'organiser des campagnes de nettoyage dans le camp de réfugiés.

Il est également prévu de planter 9 000 arbres fruitiers avec les habitants de Jamtoli : citronniers, moringas et papayers pousseront bientôt entre les collines. Des mini-jardins potagers seront aussi distribués à un millier de familles. Celles-ci recevront aussi des formations.

Bientôt, les Rohingyas de Jamtoli récolteront des fruits et légumes, eux qui n'ont quasiment mangé que du riz et des légumineuses durant ces deux dernières années.

FAITES UN DON À L'EPER…

…et contribuez à planter des arbres fruitiers avec les Rohingyas.
Une solution durable pour les hommes et la terre.

Informations :
www.eper.ch/rohingyas

BÉNÉVOLAT AVEC DES RÉFUGIÉS, UN APPORT MUTUEL

Presque la moitié des Suisses exercent une activité bénévole. Ce bénévolat n'est pas cantonné aux associations ou aux partis politiques, il est aussi réalisé auprès de proches, notamment pour les soins. D'après un sondage de l'EPER, de plus en plus de personnes s'engagent auprès des réfugiés.

Texte : Andrea Oertli
Photos : Blaise Kormann / Sandra Witmer

En Suisse, 42,7 % de la population de plus de 15 ans fait du bénévolat. Les activités couvertes sont nombreuses : cela peut aller du domaine institutionnel – fédérations sportives, partis politiques ou églises – à des initiatives plus informelles, lorsqu'il s'agit par exemple de soigner un proche ou de rendre service à des voisins. En tout état de cause, il s'agit de contributions essentielles à la cohésion sociale.

S'engager pour les réfugiés

Et dans le domaine de l'asile, qu'en est-il ? Pour y répondre, l'EPER a demandé à la société de sondages DemoSCOPE de réaliser une enquête représentative à l'échelle nationale : sur 1000 personnes interrogées, 25 % se sont déjà engagées bénévolement en faveur des réfugiés, dont 4 % sur une base régulière. Il s'agit pour l'essentiel d'activités sociales (cuisine, sport, etc.), d'animations pour les enfants, de soutien linguistique ou de soutien à la recherche d'emploi. Et sur les personnes qui ne se sont jamais engagées bénévolement dans ce domaine, un bon tiers (38 %) souhaiterait le faire et avance comme raisons de ne l'avoir pas encore fait : le manque de temps (24 %), l'absence de contacts avec des personnes réfugiées (50 %) ou le manque d'idées sur où et comment s'engager (5 %).

Ne pas se substituer à l'Etat

L'EPER travaille aussi avec des bénévoles dans divers projets d'intégration en Suisse : conversation libre au Café Français, jardinage avec des réfugiés aux Nouveaux Jardins, orientation des nouveaux arrivants dans les bureaux de consultation juridique. En 2018, les 240 bénévoles de l'EPER ont fourni plus de 18 000 heures de travail.

Olivia Payo Moreno, qui travaille au service d'intégration sociale de l'EPER, salue cet engagement précieux pour une organisation d'utilité publique, tout en rappelant que le bénévolat ne doit pas se substituer aux obligations de l'Etat. Certaines activités qui demandent un savoir-faire spécialisé, comme l'interprétariat communautaire, les soins spécifiques ou les prestations d'enseignement, doivent impérativement être confiées à des professionnels et rémunérées en conséquence.

De A comme arrivée à Z comme zarbi

Le bénévolat apporte un complément précieux aux activités rémunérées et répond aux questionnements des personnes réfugiées au jour le jour. « Qu'est-ce qui est écrit dans cette lettre de la commune ? Quels apprentissages puis-je faire en Suisse ? Que signifie zarbi ? » Les bénévoles sont le relais humain qui permet à des personnes confrontées aux barrières linguistiques ou aux tracas administratifs de prendre confiance en elles dans la vie de tous les jours. Recevoir un vélo qui traînait dans la cave, échanger des recettes de cuisine du pays, avoir quelqu'un qui vous fasse comprendre les subtilités de la vie sociale en Suisse ou qui vous invite à un barbecue – autant de petits détails qui peuvent changer les choses et créer du lien.

Une plate-forme pour les bénévoles : engagez-vous.ch

A longue échéance, le bénévolat ne peut pas fonctionner comme un apport à sens unique. D'ailleurs, la plupart des bénévoles disent en tirer un bénéfice personnel, comme illustré par les trois portraits publiés dans ces pages. En savoir plus sur la culture de l'autre, voir la Suisse et le monde sous un autre angle et réaliser une activité proche de ses aspirations sont autant de motivations possibles. Selon le type d'activité, les bénévoles peuvent bénéficier d'un encadrement professionnel et d'une formation. L'une des gageures est parfois simplement de savoir où trouver une œuvre utile, comme l'indiquent certaines réponses au sondage.

L'EPER a développé la plate-forme www.engagez-vous.ch afin de faciliter la recherche d'activités de bénévolat dans le domaine de l'asile. Plus de 130 organisations de plusieurs régions de Suisse proposent des engagements bénévoles qui visent tous à aider les personnes réfugiées dans la vie de tous les jours. Que ce soit sur une base quotidienne, hebdomadaire ou mensuelle, de nombreuses activités sont proposées au bénévolat. N'hésitez pas à vous rendre sur le site si vous cherchez une activité qui fasse sens à vos yeux.

Plate-forme de bénévolat en faveur des réfugiés : **www.engagez-vous.ch**

« LA SOCIÉTÉ CIVILE CONTREBALANCE LES DÉFAILLANCES DU SYSTÈME POLITIQUE »

Texte : Joëlle Herren Laufer
Photo : Julien Laufer

Vous êtes en train d'écrire une thèse sur la désobéissance civile. Qu'est-ce qui vous motive ?
Je suis personnellement engagée depuis pas mal de temps dans des associations féministes et écologiques, mais sensible aussi à d'autres causes. Il y a des inégalités structurelles qui touchent les populations marginalisées mais qu'il est compliqué pour elles de combattre avec des outils démocratiques. Alors certaines personnes commettent des actes illicites sur des aspects particuliers. Ce qui m'intéresse, c'est de voir, comment le droit appréhende les actions militantes et s'il tient compte des motifs qui poussent à ces actes illicites. Il y a une tendance à réduire le droit à la loi. Or, le droit est beaucoup plus dynamique. La désobéissance civile est un concept de science politique qui n'existe pas en droit. Il y a un enjeu à la théoriser pour voir son interaction avec le domaine juridique.

On parle de désobéissance civile, de délit de solidarité, d'objection de conscience, de droit de résistance... Pouvez-vous expliciter ces notions ?
L'objection de conscience est un acte individuel qui tend à refuser une pratique pour rester dans sa sphère de croyance, comme refuser de pratiquer un avortement même s'il est prescrit. A l'inverse, la désobéissance civile est une action collective qui dépasse la sphère individuelle et qui vise à revendiquer ou à dénoncer politiquement et publiquement une injustice. Le délit de solidarité, lui, s'inscrit comme sous-catégorie de la désobéissance civile. Son action est spécifique à l'aide aux personnes migrantes. Quant au droit de résistance, il a une filiation philosophique plus ancienne qui s'apparente à la lutte contre un régime tyrannique. On n'est pas là-dedans avec la désobéissance civile qui s'ancre déjà dans un contexte démocratique.

Pouvez-vous nous donner quelques exemples de désobéissances civiles en Suisse ?
Il y a eu les mouvements anti-nucléaires dans les années 80, de forte mobilisation pacifique contre les places d'armes ou contre l'armée de manière générale ou des actions concernant le droit des femmes comme les militantes pour le droit à l'avortement.

Quel rôle peut jouer la société civile de manière générale et en particulier vis-à-vis des réfugiés ?
C'est un important contre-pouvoir face à certaines tendances du parlement notamment. La société civile est sensée être le reflet du peuple qui est à la base du pouvoir. L'opinion ou l'action de la société civile permet donc de jouer le rôle de baromètre des valeurs et de donner des directives pour créer une société qui lui semble juste. Elle peut aussi tirer la sonnette d'alarme. En matière d'asile, nombreux sont ceux qui ne sont plus d'accord avec ce qui se fait au niveau politique. La société civile essaie donc de casser la logique politique ou de parti pour contrebalancer les élites.

Autrefois, quand des personnes aidaient des réfugiés pour des motifs honorables, elles n'étaient pas condamnées. Aujourd'hui, il y a eu env. 900 interpellations, dont seulement 70 passeurs. Qu'est-ce qui a changé ? Y a-t-il un nouveau signal en Suisse ?
Le contexte politique et le climat de crise économique change la donne. Il y a un déclin de l'Etat social et une montée en puissance de l'individualisme. Tout le monde est touché par des mesures de crise. Le bouc-émissaire est donc tout trouvé. Plutôt que de s'attaquer aux causes du problème, on met la faute sur les étrangers qui prennent le travail et rendent supposément la société plus violente. Ce phénomène s'intensifie avec la montée de l'extrême droite qui gagne du terrain dans les périodes de fortes tension économiques. En Suisse, la politique d'immigration s'est durcie avec la révision, en 2008 de l'article 116 alinéa 1 de la Loi sur les étrangers (LEtr) qui punit l'incitation à l'entrée, à la sortie et aux séjours illégaux. La distinction des motivations a été supprimée. C'est pour cela qu'on a autant de délits de solidarité, car les motifs honorables ne sont plus pris en considération. L'introduction de la notion de délit de solidarité est une manière de faire un amendement à cette loi, d'agir comme un mécanisme correctif.

La loi ne dissocie donc pas les passeurs de ceux qui aident les personnes en détresse. Cet article 116 de la LEtr est-il en contradiction avec la Constitution ?

Clémence Demay consacre ses recherches à la thématique de la désobéissance civile et à la philosophie du droit.

Clémence Demay, doctorante en droit

« Plutôt que de s'attaquer aux causes du problème, on met la faute sur les étrangers qui prennent le travail. »

Il est difficile de répondre dans l'absolu. La LEtr est une loi fédérale que l'on doit interpréter de manière conforme à la Constitution. Comme il n'y a pas de contrôle de constitutionalité complet en Suisse, une loi fédérale peut être en contradiction avec les droits fondamentaux, le juge devra tout de même l'appliquer. Il s'agit avant tout d'un problème politique, cette règle étant trop rigide et en contradiction avec les valeurs d'une partie de la société, il est de son devoir d'essayer de la faire changer. Il y a peut-être un problème de proportionnalité à ne pas distinguer entre les motifs égoïstes (passeurs) et ceux faisant appel à un idéal (désobéissance civile). En Europe, certains Etats font la distinction des motifs honorables. En Suisse, les juges ont peu de marge de manœuvre pour l'application d'une loi. Seule son interprétation laisse une petite marge et permet de relever des problèmes. Il y a cependant une marge de manœuvre au niveau de la fixation de la peine.

Quel est le profil des personnes qui désobéissent civilement ?
Ces personnes ont souvent un capital social et économique élevé. Elles ont fait des études ou font partie de groupes familiarisés aux questions éthiques, souvent issus de communautés religieuses ou scientifiques. Les personnes qui militent sont plutôt des Suisses et des hommes car elles doivent pouvoir se permettre de subir des risques. N'importe qui ne peut pas se permettre d'avoir un casier judiciaire.

La loi est-elle le seul garant du juste ?
Non bien sûr, car la loi n'est pas le droit. La loi est humaine, donc imparfaite. C'est une photographie à un moment donné. Elle peut toujours être questionnée. C'est un processus dynamique qui doit tendre vers quelque chose de juste sans que l'on sache ce que c'est. De plus, les individus sont tributaires de ce qu'ils peuvent faire à leur échelle.

Les politiques n'ont-ils par peur de reproduire des cas Grüninger* ?
Tout est question d'époque. La société définit les valeurs avec lesquelles elle veut vivre. Ces valeurs évoluent constamment. Difficile de prédire ce qui semblera inadmissible pour nos enfants ou petits-enfants.

*Paul Grüninger, commandant de police à St-Gall sauva 3600 Juifs avec des faux papiers pendant la deuxième Guerre mondiale. Il fut révoqué sans indemnité ni retraite et réhabilité en 1995 seulement, 23 ans après sa mort.

AIDER SON PROCHAIN, UN DÉLIT ?

Le pasteur Norbert Valley a été interrompu en plein culte pour être interrogé par la police. Son crime ? Avoir donné les clés du temple et de l'argent de poche à un requérant d'asile togolais débouté. Au même titre qu'un passeur, il est accusé d'avoir facilité le séjour illégal d'un ressortissant togolais sur la base de l'article 116 de la Loi sur les étrangers. Il a été condamné à une amende de CHF 1000 avec sursis pendant deux ans et CHF 300 de frais de justice. Son recours a été refusé. Il compte maintenant porter son cas à la Cour européenne des droits de l'homme pour montrer « l'absurdité de criminaliser un acte de solidarité. »

La solidarité n'est pas un crime! Pour une modification de l'article 116 de la Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration, signez la pétition !
http://article116.strikingly.com

POUR APPROFONDIR CE SUJET

- **Ecouter les cinq émissions de radio Vacarme sur le délit de solidarité** www.eper.ch/rts-delit
- **Conférence-débat ouverte à tous : De l'engagement citoyen à la désobéissance civile**
  Samedi 15 juin – 14h-17h
  À l'occasion de la Journée des Réfugiés au Café de la Datcha, Rue des Côtes-de-Montbenon 13, Lausanne

BÉNÉVOLE UN JOUR, BÉNÉVOLE TOUJOURS!

Librement choisi et non rétribué, le bénévolat s'exerce souvent au sein d'un organisme à but non lucratif. Cet apport de la société civile est précieux, tant pour les bénéficiaires que pour les personnes qui l'accomplissent. Et ce ne sont pas les Carel, Hildegard ou Sophie qui diront le contraire.

Texte : Joëlle Herren Laufer
Photos : Layla Kasme, Corina Flühmann, Anne Geiger

Yves et Joceline Carrel, jeunes soixantenaires, vivent derrière l'école André-Chavanne à Genève, où sont logés nombre de requérants. « On les voyait mais on ne savait pas comment entrer en contact. Une amie nous a parlé des Nouveaux Jardins dans notre quartier et ça nous a donné envie d'y participer. On aime l'idée de faire quelque chose ensemble. Et comme nous rêvions de jardiner, c'était idéal. » L'aventure a ainsi démarré en 2018 avec Jaser, un jeune Syrien dans les plantages d'André-Chavanne. Et cette année, ils démarrent un tandem avec Anoud et Abdul Kader Abda, réfugiés kurdes de Syrie. « On s'apporte mutuellement. On jardine ensemble au moins une fois par semaine, on parle français. Kader est calé en jardinage, contrairement à nous qui débutons, alors il nous donne des conseils ainsi qu'aux autres participants. C'est enrichissant. Ils nous racontent leur vécu, ce qu'ils ont traversé. C'est autre chose que ce qu'on entend aux nouvelles. On partage aussi régulièrement des repas. Un jour, on a emmené nos petites filles au plantage et elles ont joué aux boules avec Jaser. Pour elle, c'était une découverte extraordinaire. Elles l'ont questionné et ont pu faire le parallèle avec les nouvelles qu'elles voyaient à la télé. De retour chez elles, c'est la première chose qu'elles ont raconté à leurs parents. Cette expérience nous apporte même des nouveaux contacts au sein de notre quartier. On espère organiser plus d'activités en dehors du jardin pour leur faire découvrir la vie genevoise. »

« L'idée de faire quelque chose en commun nous a séduit. »

Yves et Joceline Carel, en tandem dans les Nouveaux Jardins

Yves et Joceline Carrel dans leur jardin avec Anoud et Abdul Kader Abda

« J'aimerais que les réfugiés se sentent chez eux ici. »

Hildegard Schmutz,
cours d'allemand pour les réfugiés

Bodour Kelsani et son mari, Nour, ont rencontré Hildegard Schmutz au Café International, situé dans la maison communale de Russikon, ouvert tous les vendredis depuis 2016. Le but est de créer des liens entre anciens et nouveaux habitants de cette commune du canton de Zurich autour de diverses activités : jeux de société, ateliers cuisine ou simplement la possibilité de discuter autour d'un café et de pâtisseries. Bodour et Nour Kelsani viennent de Syrie. Leurs premiers pas en Suisse avec leurs deux enfants, au printemps 2016, n'ont pas été faciles surtout à cause de la langue. D'autant plus que Bodour était grièvement blessé à son arrivée. Le Café International a joué un rôle important dans leur intégration sociale. « Nous y avons fait la rencontre des villageois, qui nous ont donné des coups de mains. Quand nous recevons une lettre que nous ne comprenons pas, nous l'apportons au Café. Hildegard la regarde et essaye de nous l'expliquer. Les enfants sont aussi ravis de venir ici. Ils demandent tous les jours si c'est le jour du Café ! Hildegard Schmutz y donne des cours d'allemand – une expérience enrichissante pour elle aussi : « ce qui arrive aux personnes réfugiées me préoccupe beaucoup. Ma motivation à aider au Café vient de là. Il est essentiel d'aider les réfugiés afin qu'ils se sentent chez eux à Russikon ».

Hildegard Schmutz enseigne l'allemand au Café International

« Je donne de mon temps mais je reçois beaucoup »

Sophie Mayerat,
scribe pour les réfugiés

Pourquoi faire du bénévolat quand on travaille déjà dans le social ? Sophie Mayerat s'est en effet rendu compte qu'elle adorait le contact direct avec les personnes migrantes mais qu'il était trop rare dans son travail de gestion. Désireuse de s'engager concrètement, elle a proposé ses services aux Scribes, à Lausanne. Deux fois par mois, elle joue le rôle d'écrivaine publique pour des personnes migrantes lors de la permanence. « Les gens viennent souvent avec des courriers administratifs qu'ils ne comprennent pas. On identifie leurs besoins et, s'il le faut, on écrit une lettre, on la met dans une enveloppe avec un timbre et le tour est joué. » Ce support administratif est extrêmement utile car il permet, en peu de temps, de débloquer des situations qui semblaient inextricables. Les personnes apprécient aussi le côté informel de pouvoir venir sans rendez-vous et de repartir avec une affaire réglée. « Pour moi, c'est très important d'avoir un impact rapide, mesurable et direct. » Outre le sentiment de se sentir utile, Sophie Mayerat dit apprendre beaucoup de ses co-scribes – l'un avocat spécialisé dans la migration, l'autre juriste, la troisième spécialisée dans l'asile – qui ont tous une solide expérience : « C'est très stimulant même si parfois on doit aller à l'essentiel car il y a dix personnes qui attendent leur tour à la permanence. » Il semblerait que notre scribe ait pris goût à ce contact direct avec les bénéficiaires. Elle a prévu de quitter la Suisse pour aller travailler bénévolement dans une association qui accompagne des femmes et des jeunes en Colombie. De là à dire que le bénévolat est un tremplin, il n'y a qu'un pas !

Sophie Mayerat aime le contact direct avec les bénéficiaires

ENGAGEMENT POLITIQUE POUR LES RÉFUGIÉS

Dans le monde, violences et persécutions poussent de nombreuses personnes à quitter leur foyer. Ces drames engagent aussi la responsabilité de la Suisse. L'EPER intervient dans l'espace public afin de défendre les intérêts des personnes réfugiées.

Texte : Andrea Oertli

L'EPER mène des projets qui viennent soutenir directement les personnes réfugiées. Parallèlement, elle défend leurs droits et leurs intérêts en s'adressant au grand public et aux milieux politiques suisses. Cela fait d'ailleurs partie des mandats prévus par ses statuts. Au printemps 2018, en partenariat avec l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés, l'EPER a lancé la pétition « Des voies sûres et légales pour les réfugiés ». Ce texte adressé au Conseil fédéral demande que la Suisse assume sa responsabilité humanitaire en admettant chaque année 10 000 personnes actuellement enlisées dans des camps de réfugiés. Sont visées les personnes particulièrement vulnérables, reconnues comme réfugiées par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, et qui voyageraient par vol direct pour parvenir jusqu'en Suisse au lieu de risquer leur vie en mer ou par la route. La pétition, munie de presque 40 000 signatures, a été remise au Conseil fédéral en juin 2018.

Des parlementaires défendent la cause des réfugiés

Le Conseil fédéral a répondu à cette pétition à la fin novembre 2018 en proposant d'admettre tous les deux ans entre 1500 et 2000 réfugiés vulnérables. Sa proposition est en discussion aux commissions parlementaires de politique extérieure. Si ces dernières donnent leur feu vert, la mise en œuvre devrait démarrer en 2020. Magaly Hanselmann, directrice Suisse romande de l'EPER, salue ce geste qui va dans la bonne direction. Elle estime toutefois qu'il ne va pas assez loin au vu de la crise mondiale des réfugiés. « Il faudrait à la fois une hausse des contingents et d'autres assouplissements en faveur des personnes qui ont déjà reçu l'asile ou qui bénéficient d'une admission provisoire ».

En décembre 2018, l'EPER a demandé à des parlementaires de venir en soutien. Les députées au Conseil national Lisa Mazzone (Verts, GE) et Rosmarie Quadranti (BDP, ZH) ont déposé des interventions parlementaires pendant la session d'hiver 2018 pour défendre le droit au regroupement familial facilité et pour plaider en faveur d'un octroi plus généreux de visas humanitaires. En février 2019, le Conseil fédéral a demandé le rejet des deux motions parlementaires. Cependant, les débats ne sont pas encore clos au Parlement.

Stopper les exportations d'armes pour éviter les exodes massifs

Le Conseil fédéral a décidé à l'automne dernier d'autoriser l'exportation d'armes même s'il s'agit de pays en guerre. Une alliance s'est formée contre les exportations d'armes vers les pays en guerre civile. L'EPER en fait partie et soutient à ce titre l'initiative dite de rectification, qui entend pousser le gouvernement à revenir sur sa décision et à assortir l'exportation d'armement de critères plus stricts que jusqu'ici. En effet, il n'est pas rare que du matériel d'armement suisse fauche la vie de civils et pousse des populations entières à prendre le chemin de l'exil. L'EPER défend résolument la position selon laquelle la protection des populations civiles doit avoir plus de poids que les intérêts économiques et qu'il faut par conséquent interdire l'exportation d'armes vers des pays en proie à la guerre civile.

L'initiative de rectification a déjà dépassé les 100 000 signatures et espère en récolter davantage d'ici le11 juin 2020.

initiative-rectification.ch

UN TESTAMENT CHANGE DES DESTINÉES

Sans legs, l'EPER pourrait-elle encore mener à bien sa mission ? Certainement moins bien. Les héritages permettent à l'EPER d'aller plus loin. Ils témoignent de votre confiance et rendent possible, de manière durable, un travail de proximité pour des personnes vulnérables.

Votre générosité fait une grande différence, elle permet à des familles d'accéder à une vie digne et autonome. Vous contribuez par exemple, et selon vos souhaits, à :

- offrir un refuge à des familles qui ont tout quitté pour fuir la guerre ;
- faire entendre la voix des personnes défavorisées ;
- intervenir rapidement en cas de catastrophe humanitaire ;
- soutenir l'intégration sociale des personnes défavorisées ;
- lutter contre la faim et la pauvreté des petits paysans en leur permettant de cultiver la terre.

SANS TESTAMENT, QUI HÉRITE DE VOS BIENS ?
AVEC UN TESTAMENT, QUELLE EST VOTRE PART DE LIBERTÉ ?

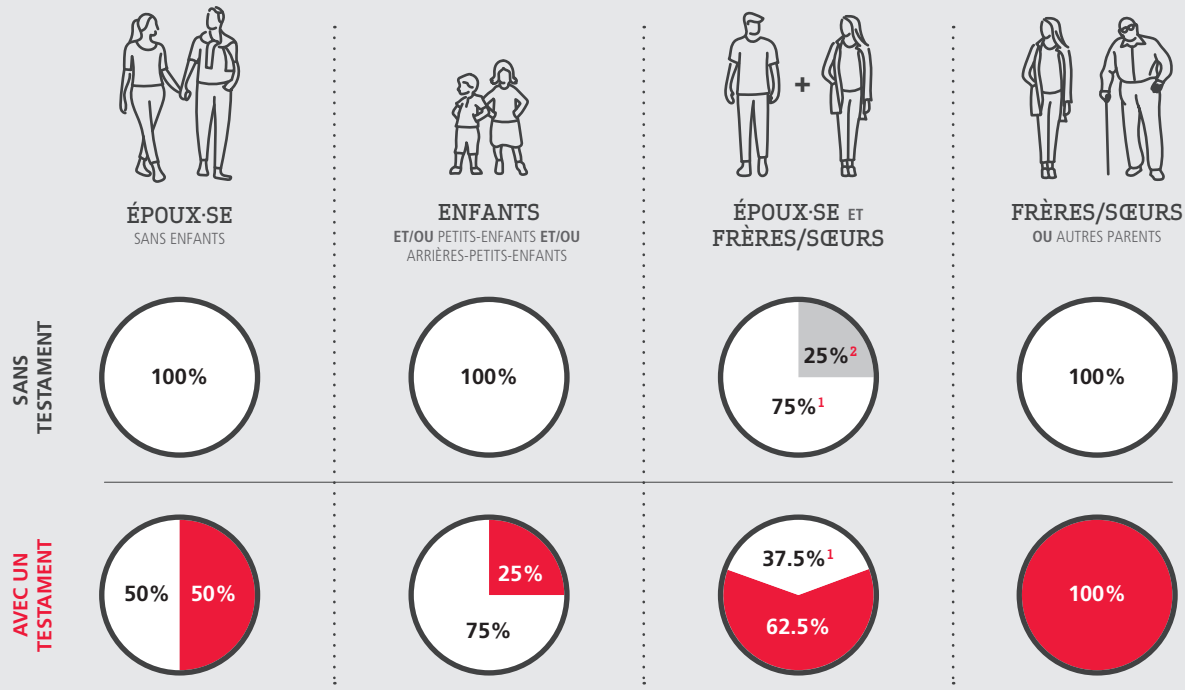

Part revenant aux membres de la famille survivants

Part pouvant être léguée librement selon votre souhait

[1] Part pour époux·se
[2] Part pour frères/sœurs

Anne-Marie Fuchsluger répond avec plaisir à vos questions au 021 613 40 70.

LE HONDURAS, UN PAYS À VENDRE

Dans le sud du Honduras, des milliers de familles de petits paysans luttent sur plusieurs fronts pour gagner leur vie. Une partie de leurs difficultés vient du changement climatique. Mais surtout, l'accaparement des terres prend de l'ampleur, avec la bénédiction du gouvernement.

Texte : Bettina Filacanavo
Photos : Sabine Buri

Juan Carlos Ordoñez et Henry Medardo Castillo Funéz se tiennent au bord du Rio Chiquito, un affluent du fleuve Nacaome. Les deux agriculteurs de la localité de Canton Suyapa montrent les traces de lourds véhicules d'une exploitation minière qui ont à plusieurs fois tenté de passer. A chaque fois, les habitants leur ont courageusement barré la voie, empêchant l'exploitation du site. « D'abord, des ingénieurs sont venus prélever des échantillons, raconte Juan Carlos Ordoñez. Ils nous ont dit que le fleuve ne contenait que du sable et des cailloux. Mais les habitants du village ne les ont pas crus. La vérité, c'est que le gouvernement a accordé une concession d'exploitation minière à une entreprise étrangère car on pense qu'il y a de l'or, dans ce coin. » Les habitants ont conscience que le démarrage d'une exploitation au bord du fleuve serait synonyme de pollution de l'eau par des substances chimiques et de destruction de la forêt. « Et nous ne les laisserons pas faire. » L'eau du Rio Chiquito permet en effet à 4000 personnes de vivre.

Lutte autour des ressources naturelles

Au Honduras, le pouvoir politique et économique est entre les mains d'une élite qui s'enrichit sans vergogne, au mépris des besoins de la population rurale. Cette dernière a les plus grandes peines à obtenir une amélioration de ses conditions de vie ou le respect des droits politiques et sociaux fondamentaux. Pire encore, les personnes qui s'engagent pour ces réformes nécessaires font face à une répression massive. Ces dernières années, sous la présidence actuelle, une police militaire a été mise en place : elle défend les intérêts d'une élite et met à mal la séparation des pouvoirs propre à une démocratie. Les droits humains s'en ressentent. Plus que jamais, l'Etat encourage l'extraction minière et d'autres grands projets financés par des investisseurs nationaux ou internationaux. Les petits paysans sont chassés de leurs terres ou condamnés à subir les conséquences directes des atteintes à l'environnement, notamment la pollution des sources d'eau potable.

« Nous ne laisserons pas les exploitations minières polluer l'eau et détruire la forêt. »

Le sud du Honduras, où l'EPER mène des projets avec la population rurale, est vendu au plus offrant. A titre d'exemple, six communes de la municipalité de Nama-

sigüe sont directement affectées par le gigantesque projet d'énergie solaire « Los Prados ». La population locale a organisé un camp afin de protester pacifiquement contre ce projet, cela n'a pas empêché les forces de sécurité étatiques de faire usage de la violence pour les évacuer. La population a voulu résister à cette évacuation, ce qui a conduit à l'arrestation de 24 personnes.

Les intimidations sont légion

Les intimidations et la criminalisation des mouvements pacifiques sont la tactique habituelle des entreprises minières, avec le soutien du gouvernement et d'investisseurs européens et nord-américains. En Suisse et dans le reste de l'Europe, l'énergie solaire a une image positive. Mais les grands projets menés au Honduras provoquent l'usure des sols et peuvent s'avérer catastrophiques pour les habitants de la région. Censés régler les problèmes d'émissions de CO2 des pays du Nord, les parcs d'énergie solaire détruisent les moyens de subsistance des peuples indigènes et des communautés de petits paysans. En cela, ils sont une version moderne des monocultures de l'agroalimentaire (melons, canne à sucre ou palmiers à huile), dont les méfaits sont davantage connus du grand public.

L'eau, la terre, la forêt et les côtes sont autant d'éléments que les populations locales doivent protéger contre les multinationales et les grands propriétaires. Les défenseurs des droits humains et les porte-parole des petits paysans sont les plus exposés dans cette lutte parfois mortelle autour des ressources. D'après les données de l'ONU, le Honduras affiche le taux d'assassinats le plus élevé au monde. Edy Tábora travaille à l'organisation C-Libre, partenaire de l'EPER, qui s'engage pour les droits de la population. A ce titre, il risque sa vie au quotidien. « La stratégie de l'Etat consiste à criminaliser les défenseurs des droits humains, à les pointer du doigt, à entamer de longues procédures juridiques contre eux, tout cela pour les décourager. Cela expose les gens comme moi à des menaces et à des agressions tout en nous présentant comme des criminels. » Selon lui, l'Etat a failli à son devoir de protection des personnes menacées, de sorte que de nombreux crimes restent impunis.

UN EXODE ALIMENTÉ PAR LA PAUVRETÉ

Le Honduras fait partie des pays les plus pauvres d'Amérique latine. Deux tiers de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté et 40 % sont dans un dénuement extrême. Les disparités sont criantes. Il existe une poignée de familles très riches et pratiquement pas de classe moyenne. Le taux d'assassinats est l'un des plus élevés au monde, avec une justice en panne : 98 % des cas ne sont pas élucidés. Face à un horizon bouché, de nombreux Honduriens tentent le tout pour le tout afin d'émigrer aux Etats-Unis. En novembre 2018, des milliers de réfugiés ont formé une caravane afin de traverser la frontière mexicaine – un signe flagrant du désespoir qui affecte la population tout entière.

HONDURAS

COMBAT POUR LES RESSOURCES NATURELLES

Population

9,5 millions

dont

6 millions

vit dans une grande précarité

Au Honduras, l'EPER agit pour les communautés rurales dans les département de Valle, Choluteca et Francisco Morazán, au sud du pays. Ses projets portent sur la promotion des droits, la protection, la prévention des catastrophes et la distribution d'aide d'urgence.

Guerre des titres de propriété

Sur le plan juridique, la question des titres de propriété se pose avec une acuité toujours plus grande. Les communautés indigènes et paysannes n'ont généralement pas de titres officiels qui garantissent leur droit à la terre. Elles peuvent être expropriées à tout moment alors même qu'elles cultivent leur terre depuis des générations.

L'EPER travaille depuis plusieurs années en partenariat avec différentes organisations qui défendent les droits humains, luttent contre les expropriations arbitraires et dénoncent les enfreintes à la législation sur l'environnement. Les activités de l'EPER visent surtout à renforcer ces organisations et à les aider à travailler en réseaux.

L'un de ces réseaux est le « Movimiento Ambientalista Social del Sur por la Vida » (MASSVIDA ; cf. interview en page suivante). Par ailleurs, l'EPER met au point des mécanismes de protection et d'autodéfense utilisables par la population locale – une activité développée en collaboration avec Peace Watch Switzerland.

Documenter les violations des droits humains, assurer le suivi et le conseil dans les cas portés devant des instances nationales ou internationales sont autant d'activités dans lesquels les organisations partenaires de l'EPER ont acquis des compétences et qui peuvent, à terme, conduire à une société civile forte et capable de s'engager pour les droits humains.

Ces femmes se battent pour la terre et l'eau en tant que ressource vitale

« Nous agissons par conviction. »

Texte : Daniel Langmeier*

Nidia, par quels moyens MASSVIDA soutient-elle la population rurale du sud du Honduras ?
Nous travaillons avec des groupements nationaux tels que C-Libre, qui nous apportent un soutien juridique et médiatique. Nous avons aussi créé un réseau d'avocats, appelé « Red de Abogadas y Abogados Defensores de Derecho Humanos », dont je suis directrice.

Nous nous considérons comme un mouvement social. Nous participons à la vie des communautés : nous parlons de leurs problèmes, nous regardons ensemble quelles sont les solutions possibles et les aidons à les appliquer sur le long terme. Nous avons travaillé sur notre communication afin de mieux informer les gens. Nous avons notre propre site Internet et réalisons des campagnes médiatiques qui nous permettent d'atteindre plus de personnes.

La répression s'est-elle aggravée depuis les élections de novembre 2017 ?
Oui, la situation est alarmante ! C'était déjà difficile avant les élections. Depuis, la situation a nettement empiré dans le sud du pays. Les gens étaient nombreux à manifester dans la rue afin de protester contre l'élection présidentielle. A Choluteca, la population continue de protester tous les mercredis et les samedis contre les violations des droits humains commis par le gouvernement en place, et aussi contre la hausse des produits et services de base (électricité, transports, nourriture). Les personnes qui militent pour les droits humains ou pour la protection de l'environnement sont en première ligne : elles sont victimes d'agressions, et en même temps, elles sont criminalisées et emprisonnées. Le régime les taxe d'ennemis de l'Etat et de terroristes.

Nidia Gissela Castillo Funez est co-fondatrice de MASSVIDA, une organisation citoyenne du sud du Honduras dont le but est d'informer la population rurale et de lui apporter une aide juridique.

Les Honduriens peuvent-ils encore défendre leur pays, ou est-ce trop dangereux ?
Nous, les militants des droits humains, faisons ce travail par conviction, nous avons conscience de nos responsabilités. Il est vrai que la sécurité est notre plus gros problème. En même temps, personne ne se sent en sécurité au Honduras, cela ne concerne pas seulement les défenseurs des droits humains.

(Note de la rédaction : à cet instant, l'entretien est interrompu par un appel téléphonique qui montre tout le tragique du contexte hondurien. Un collègue de Nidia au Honduras l'informe que Reynaldo Reyes Moreno, militant des droits humains et leader local, vient d'être assassiné. Reyes Moreno faisait partie d'un groupe de 24 personnes qui risquaient un procès pour avoir manifesté contre le projet de production d'énergie solaire « Los Prados ».)

*Daniel Langmeier, qui a mené cet entretien, coordonne l'organisation Honduras Forum Schweiz. A ce titre, il collabore fréquemment avec l'EPER. Il publie une lettre d'information sur l'actualité au Honduras, ainsi qu'un rapport mensuel sur la situation des droits humains. Il documente actuellement pour le compte de l'EPER les incidents autour du projet d'énergie solaire dans le sud du pays.

QUID DE LA RESTRUCTURATION DE L'ASILE?

Quels impacts auront-elles sur les conditions de vie des requérants et sur le travail des acteurs de l'asile ? L'EPER a organisé une séance d'information le 31 janvier à Lausanne pour expliquer les rouages de cette restructuration.

Texte : Marie Destraz, journaliste à Protestinfo

« Nul ne sait exactement quel sera l'impact des nouvelles procédures d'asile accélérées. Il y a beaucoup de fantasmes et d'appréhensions », lâche Magaly Hanselmann, directrice du siège de l'EPER. Dès le 1er mars, la révision de la loi sur l'asile, votée par le peuple en 2016, entre en vigueur sur l'ensemble du territoire suisse. Une restructuration qui vise une accélération des procédures d'asile. Désormais, les requérants devront déposer leur demande dans l'un des six centres fédéraux dédiés, dans lesquels ils seront hébergés pour une durée maximale de 140 jours, contre 90 actuellement.

Ce n'est que lorsque des éclaircissements supplémentaires seront nécessaires, que les requérants d'asile seront hébergés par les cantons. L'essentiel de la procédure se déroulera donc en huis clos dans les centres fédéraux, qui regrouperont tous les acteurs de la procédure. Les requérants d'asile y bénéficieront d'une défense juridique gratuite. Ils se verront ensuite attribuer une procédure juridique spécifique : * dite Dublin, accélérée ou étendue. Le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) prévoit que 60 % des demandes aboutiront sur une décision définitive dans le nouveau délai, renvoi direct du requérant débouté compris.

Pour y voir plus clair, L'EPER a organisé une séance d'information sur ces nouvelles procédures à l'attention des acteurs de l'asile sur le terrain dans les différents cantons de Suisse romande.

DEUX MANDATS SUR SIX POUR L'EPER

L'EPER a obtenu les mandats de protection juridique dans les centres fédéraux pour requérants d'asile de Suisse orientale et de Suisse du Nord-Ouest. Ces mandats sont attribués pour une durée allant jusqu'à la fin février 2021 ; le SEM peut les renouveler à deux reprises pour deux années à chaque fois, avec échéance en 2025.

Le prix de la défense juridique

La défense juridique gratuite offerte aux requérants d'asile dans les centres fédéraux a été l'argument des partisans de l'accélération de la procédure d'asile, votée par le peuple suisse en 2016. Dans les faits, il reviendra au SEM de mandater un prestataire – assuré par Caritas dans les centres romands et notamment par l'EPER outre-Sarine –, pour assurer cette défense. Sous la forme d'un forfait, versé au prestataire, elle comprend un accompagnement juridique durant les différentes étapes de la procédure dans les centres fédéraux, une présence aux auditions, une explication de la décision et éventuellement un recours. « Ce forfait s'élèvera au maximum à CHF 450 par requérant d'asile. Mais il y a différentes étapes dans la procédure. Or, assister à une audition demande notamment de se rendre sur place et on arrive rapidement à une journée de travail. Comment alors imaginer que le montant du forfait puisse couvrir l'intégralité de la procédure ? », s'inquiète Magaly Hanselmann.

Si le SEM ne peut rendre de décision dans les 140 jours, le requérant d'asile est soumis à une procédure étendue qui peut prendre jusqu'à un an. Elle concerne les

Schéma de la nouvelle procédure d'asile

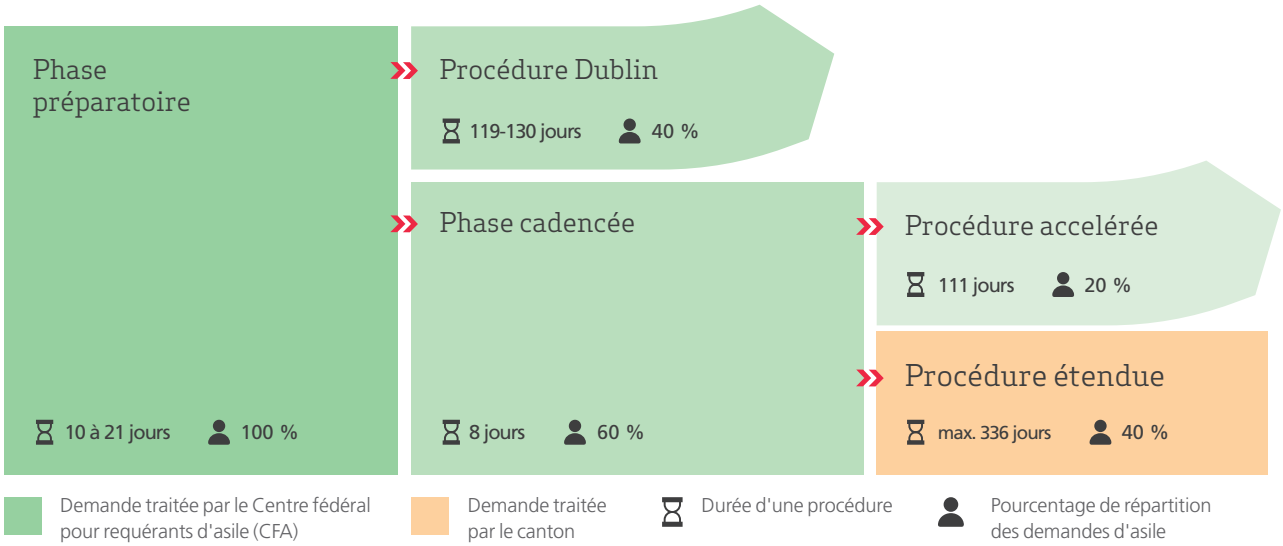

cas complexes qui demandent de plus amples investigations sur le motif de l'asile. Le requérant est alors pris en charge par le canton. Le SEM estime à 40 % le nombre de requérants d'asile concernés par une telle procédure.

« Actuellement, le SAJE intervient lorsqu'un requérant d'asile a reçu une décision négative de la part du SEM. Dès le mois de mars, il interviendra en amont de la décision. C'est une bonne chose, car nous pourrons préparer une défense de qualité. Mais cela constitue un mandat supplémentaire. Car en parallèle, nous devrons encore traiter quelque 3000 cas soumis à l'ancienne procédure d'asile et les boucler d'ici deux ans », explique Philippe Stern, juriste au Service d'aide juridique aux exilés (SAJE), bureau d'aide juridique de l'EPER dans le canton de Vaud.

Et c'est là que le bât blesse. Une fois sorti du centre fédéral, le requérant d'asile ne bénéficie plus d'une aide juridique gratuite. Ainsi, la recherche de preuve, les éventuels recours et les demandes de regroupements familiaux ne seront pas couverts par le SEM. « Aurons-nous les ressources humaines nécessaires pour remplir ce nouveau mandat limité dans le temps ? Ce temps imparti à ces nouveaux dossiers ne risque-t-il pas de prétériter le traitement d'autres cas ? », s'interroge Philippe Stern. Actuellement, le SAJE informe et défend les requérants d'asile titulaires d'un permis N ou F et les déboutés attribués au canton de Vaud.

Le rôle de la société civile

Présents à la séance d'informations, des collaborateurs et partenaires de l'EPER qui travaillent sur le terrain, mais aussi des acteurs de la société civile actifs auprès des requérants d'asile, des associations d'entraide et des Églises, sont venus s'informer et faire part de leurs inquiétudes, notamment à l'égard de la précarisation des requérants d'asile. On s'interroge aussi sur les conditions de vie dans les centres sur une période étendue, sur l'accès au soin et sur la place de la société civile dans ces restructurations.

L'EPER estime à 60 % le nombre de requérants qui disparaîtraient des radars après avoir reçu une décision négative. « La société civile qui s'est fortement mobilisée pour les requérants d'asile devra se réorganiser. Les centres fédéraux autour desquels étaient nés des projets de présence ou d'accueil ont changé », observe la Secrétaire romande de l'EPER. « Il est essentiel qu'il y ait un visage humain lié à ces procédures. Le rythme des procédures sera tellement rapide que prendre un café, prendre le temps de parler, entretenir des relations humaines deviendra un luxe. Mais la société civile a cette carte à jouer, celle d'être un vis-à-vis humain, tout en étant un regard extérieur pour les autorités et permettre à la société de savoir ce qui se passe dans ces centres », esquisse Magaly Hanselmann.

L'EXPERTISE DE L'EPER À VOTRE SERVICE

- **Flyer** d'explication des changements de l'asile à télécharger
- **Vidéo** schématisant la nouvelle procédure à regarder
- **Formations continues** sur demande
- **Petit lexique** de l'asile à commander

À retrouver sur www.eper.ch/asile

DES TEMPS DIFFICILES POUR L'EPER

Comme beaucoup d'autres organisations non gouvernementales suisses, l'EPER a été confrontée à un contexte difficile en 2018. Elle place les années 2019 et 2020 sous le signe de la stabilisation financière et du recentrage de ses projets, en particulier à l'international.

Texte : Dieter Wüthrich

Les résultats de l'EPER pour l'exercice 2018 reflètent l'environnement de plus en plus exigeant auquel les œuvres d'entraide suisse sont confrontées. Le contexte global est marqué par la pression économique et une concurrence accrue, aussi bien en ce qui concerne les mandats à l'étranger que les conventions de prestation en Suisse. Le niveau général des dons versés aux projets d'aide humanitaire est en recul, de même que les contributions des donateurs institutionnels. Ces facteurs combinés ont conduit l'EPER à investir dans les projets suisses et internationaux CHF 7,7 millions sur les réserves des fonds existants.

Sur des dépenses totales de 75 millions, la part des coûts administratifs s'est élevée à CHF 10,8 millions, soit 14,5 %. Les coûts administratifs de l'EPER sont donc en dessous de la moyenne des organisations à but non lucratif certifiées ZEWO (21 %).

Concentration des activités des programmes

Etant donné le déséquilibre actuel entre les recettes et les dépenses, le Conseil de fondation et le Groupe de direction de l'EPER ont pris une série de mesures afin de stopper la réduction des fonds au plus tard en 2020. Dans cette perspective, l'EPER entend recentrer son portefeuille de projets à l'étranger. Elle mettra fin aux projets menés en Moldavie et au Zimbabwe de manière échelonnée d'ici à la fin de l'année. Sur le continent africain, la division internationale a opté pour une concentration géographique. Concernant la Moldavie, l'EPER ne voit pas de perspectives à moyen et long termes d'obtenir des mandats de la part de la Direction du développement et de la coopération. En outre, elle est confiante dans le fait de pouvoir passer le relais aux partenaires locaux pour certains projets.

Dans le cadre de son programme pays en Colombie, l'EPER souhaite dorénavant se concentrer sur la thématique de la transformation des conflits. Le nombre de projets sera réduit en conséquence et le bureau de coordination local sera fermé. Les projets maintenus seront coordonnées depuis le siège et un autre bureau de coordination sur le même continent.

Concernant le programme mené en Israël/Palestine, la perspective de trouver des partenaires de financement externes n'est malheureusement pas réaliste sur le long terme. C'est pourquoi les projets devront être réduits là aussi.

Indépendamment de la situation actuelle, le Conseil de fondation et le Groupe de direction ont décidé, il y a quelques mois, de mettre fin à la présence de l'EPER en Inde. Ce pays est l'un des tout premiers dans lesquels l'EPER s'est engagée, il y a de cela plusieurs dizaines d'années. Conformément à son principe d'aide à l'autonomie, l'EPER se retirera de l'Inde tout en encourageant ses organisations partenaires locales à prendre le relais.

En Suisse, en revanche, tous les projets menés par les cinq bureaux régionaux et le Siège romand sont maintenus. Seules les prestations de certains projets seront réduites.

Le processus de recentrage des activités de projet et les mesures de réduction des coûts qui en découlent s'accompagnent d'une réduction de personnel en Suisse. Celle-ci touchera six personnes dans toutes les divisions de l'EPER et plus particulièrement au niveau de l'administration et de la communication. Le Conseil de fondation et le Groupe de direction assumeront leur responsabilité sociale envers le personnel dans la mise en œuvre de cette décision.

Les mesures prises permettront à l'EPER de créer les conditions nécessaires pour continuer à fournir une aide durable et efficace aux personnes les plus vulnérables et défavorisées en Suisse et dans le monde.

PLUS D'UN MILLION DE BÉNÉFICIAIRES EN 2018

Impact et transparence ne sont pas des notions abstraites pour l'EPER. L'œuvre d'entraide évalue systématiquement les progrès réalisés dans le cadre de ses activités et présente les résultats dans son rapport annuel en ligne. Ces résultats sont mis en évidence sous la forme de faits et de chiffres, mais aussi de bilans personnels dans lesquels l'EPER donne la parole aux bénéficiaires, à des personnes intervenant dans ses projets et à des membres du personnel. En outre, des vidéos mettent un coup de projecteur sur certains projets. En 2018, l'EPER a amélioré la vie de plus d'un million de personnes en Suisse et dans 32 autres pays.

Consultez le rapport annuel en ligne : **www.eper2018.ch**

64,3
MILLIONS DE FRANCS
investis dans les projets en Suisse et à l'étranger

63 %
DES BÉNÉFICIAIRES DU PROJET MOZAÏQ
ont trouvé un emploi ou une solution passerelle

61 000
PETITS PAYSANS
ont eu accès à la terre

1,19
MILLION DE PERSONNES
ont amélioré leurs conditions de vie en 2018, grâce à l'EPER

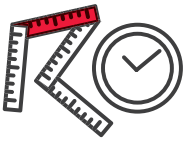

244 000
HEURES DE TRAVAIL
fournies par 743 personnes au chômage de longue durée

229 000
VICTIMES
ont reçu une aide humanitaire

17 070
CONSULTATIONS JURIDIQUES
pour personnes migrantes ou relevant de l'asile

31 870
HEURES DE MÉDIATION INTERCULTURELLE
ont aidé des personnes migrantes et institutions à se comprendre

ACTUEL

LES INTOUCHABLES À L'ORDRE DU JOUR AU BANGLADESH

Le congrès organisé début novembre au Bangladesh par l'EPER sur les droits des Dalits, considérés comme hors caste et des Adibashis, descendants des peuples aborigènes, marque une étape importante dans son travail de plaidoyer. Il a débouché sur une déclaration, soutenue par des personnalités, revendiquant la création d'un ministère sur les droits des deux communautés et d'une commission pour les droits fonciers des Adibashis, ainsi que sur l'adoption d'une loi interdisant les discriminations et l'adoption de quotas dans le domaine de la formation et pour les postes administratifs. L'EPER et ses partenaires au Bangladesh les encourage à s'organiser en réseaux pour faire valoir leurs droits plus efficacement et dialoguer avec des représentants de la population majoritaire.

DÉCLARATION DE L'ONU SUR LES DROITS DES PAYSANS

L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Déclaration sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales soutenue par l'EPER et une large alliance d'organisations de la société civile. Ce texte vise à préserver les droits des communautés rurales qui vivent de l'agriculture, de la pêche ou de l'élevage. Il reconnaît par exemple le droit à la terre et aux semences et donne les outils pour mener une politique visant à matérialiser ces droits paysans et, ce faisant, à réduire efficacement la pauvreté et la faim. Les monocultures, les élevages intensifs, les industries minières et les projets de production énergétique sont autant de branches qui restreignent le mode de vie et de production des petits paysans en raison des expropriations, ou de la contrainte d'utiliser des semences brevetées et en partie génétiquement modifiées qui nuisent à la diversité biologique et abîment les sols.

HEKS EPER

PAIN POUR LE PROCHAIN

FUSION EN BONNE VOIE ENTRE L'EPER ET PAIN POUR LE PROCHAIN

L'Entraide Protestante Suisse (EPER) et Pain pour le prochain ont décidé d'œuvrer à un avenir commun. Sur la base d'un avant-projet initié en octobre 2018, les Conseils de fondation des deux oeuvres d'entraide viennent de prendre une décision de principe. Au travers de cette fusion, Pain pour le prochain et l'EPER veulent à la fois renforcer leur position dans un environnement toujours plus concurrentiel et optimiser l'impact de leurs activités en faveur des personnes défavorisées en Suisse et à l'étranger. La fusion devrait être finalisée au plus tard en 2021.
Les deux marques seront d'abord maintenues. La nouvelle organisation aura son siège à Zurich. Les sièges des deux organisations à Berne et à Lausanne seront maintenus.
La collaboration œcuménique avec Action de Carême sera poursuivie.
La structure opérationnelle, la future stratégie et la forme juridique de la nouvelle organisation seront l'objet des travaux de ces prochains mois en collaboration avec la Fédération des Eglises protestantes de Suisse (FEPS), fondatrice des deux organisations.

HEKS EPER

ENTRAIDE PROTESTANTE SUISSE

Siège romand
Chemin de Bérée 4A
Case postale 536
1001 Lausanne

Tél. +41 21 613 40 70
info@eper.ch
www.eper.ch
CP 10-1390-5